

Conseil Municipal du 17 octobre 2023

Extrait du registre des délibérations

D 3-1/2023

Exercice 2023

Décision
Budgétaire
Modificative n°2

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 29

Absent : 0

Excusés-représentés : 4

Votants : 33

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



Conseillers en exercice

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme YAP, M. GOSTIJANOVIC (à partir de 19h09), Mme RONCHIADIN (à partir de 19h34), Mme SEGUIN (à partir de 19h09), M. ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. LEBLANC, M. PARSY, M. GARCIA, Mme DUVAUX, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT (jusque 22h21), M. RENOUF, Mme LAURENT.

Absents ayant donné procuration :

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à Mme MASSE (jusque 19h09)
Mme RONCHIADIN ayant donné procuration à M LE NEINDRE (jusque 19h34)
Mme SEGUIN ayant donné procuration à Mme FARINEAUX (jusque 19h09)
Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration M. EURIN
M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL
Mme ANDRÉ ayant donné procuration à M. RICHER
Mme BERTHELOT ayant donné procuration à M. GARCIA

Absente :

Mme BRILLOT (à partir de 22h21)

Mme Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

Rapport de Madame le Maire :

Le budget étant un acte d'autorisation et de prévision, il doit être ajusté en cours d'exercice pour tenir compte de la mise en œuvre des projets, d'éventuels évènements imprévus, de nouvelles dépenses envisagées, de nouvelles recettes notifiées. Ces ajustements constituent des décisions budgétaires modificatives.

La décision budgétaire modificative n°2 prévoit :

- En section de fonctionnement :

RECETTES		DEPENSES	
		011 - Charges à caractère général	- 2 100.00 €
		65 - Autres charges de gestion courante	2 100.00 €
TOTAL	0.00 €	TOTAL	0.00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération 2-1 /2023 du 02 février adoptant le Budget primitif 2023,

Vu la délibération 6-4 /2023 du 04 avril 2023 adoptant le Budget Supplémentaire 2023,

Vu la délibération 8-4/2023 du 04 juillet 2023 adoptant la décision budgétaire modificative n°1

Considérant la nécessité d'ajuster le budget,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **ADOpte** la Décision Budgétaire Modificative n°2 pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 0.00 € selon le document budgétaire ci-joint,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette délibération
- **DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,



Joséphine FARINEAUX